

SÉCHAGE



20°C/65% HR

Recouvrable
par une finition **24 h**

NETTOYAGE DES OUTILS



MATÉRIEL D'APPLICATION



CONSOMMATION

25L

En curatif, sur support attaqué
3m²/L
en 3 couches

En préventif, sur support sain
5 m²/L
en 2 couches



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Traitement MULTI-USAGES



Indique que ce produit a été testé conformément au règlement produit BIOCIDE (UE) N°528/2012 en vigueur. Le produit TX203 a passé les tests d'efficacité préventive selon les recommandations de la norme EN 599-1. Le produit TX203 a passé les tests d'efficacité curative selon les recommandations de la norme EN 14128.



*Grâce à son expertise des traitements des bois, Cecil Pro assure une garantie de 20 ans sur l'efficacité de ses produits lorsqu'ils sont utilisés dans les règles de l'art.

OLÉO+
Microémulsion
ULTRA PENETRANTE

La technologie OLEO+, basée sur une microémulsion de principes actifs dans l'huile de lin, permet une excellente pénétration à l'intérieur du bois. La fonction traitante des insecticides et/ou fongicides est encore plus efficace et sans cosolvants ajoutés.



INSECTICIDE ANTITERMITE FONGICIDE

MODE D'EMPLOI

PRÉPARATION DU SUPPORT ET APPLICATION

• SUR BOIS ANCIENS

Si les bois sont attaqués : éliminer toutes les parties vermoulues, renforcer ou remplacer les éléments affaiblis.

Oter toutes traces de finition par décapage, ponçage ou sablage puis dépoussiérer soigneusement.

Sur les bois de section < 5x10 cm, badigeonner en 3 couches ou pulvériser en surface sur toutes les faces du bois en insistant sur les parties "piquées".

Sur les bois de section > 5x10 cm, positionner des injecteurs tous les 30 cm en quinconce, injecter le produit puis appliquer par pulvérisation ou badigeonnage le produit sur toute la surface.

Si les bois anciens ne sont pas attaqués, procéder comme sur bois neufs.

• SUR BOIS NEUFS OU SAINS (EN PREVENTIF)

Appliquer par badigeonnage ou pulvérisation en 2 couches sur bois sains, propres, dépoussiérés et finis d'usinage sans oublier les entailles et les recoupes.

Prévoir un léger égrenage s'il y a un léger relevage de fibres, puis reboucher les trous et fissures par l'application d'une pâte à bois. Les bois traités doivent être recouverts d'une finition.

CECIL PRO, marque de la division professionnelle du groupe **V33** s'engage à vous proposer des produits performants et de haute qualité environnementale.

Pour cela, **CECIL PRO** s'appuie sur un laboratoire à la pointe de la technologie et une usine **ISO 9001** et **ISO 14001** qui maîtrise à 100% ses rejets dans l'environnement.

FONCTIONS

TRAITEMENT des bois, spécialement étudié pour une application des bois extérieurs (volets, portes, bardages, barrières, portails, auvents, avancées de toitures...), et des bois intérieurs surtout en situation humide (poutres, charpentes, bois dans les caves, sous-sol, salles de bain...).

Insecticide puissant, il agit au coeur du bois, il détruit toutes larves d'insectes (capricornes, lyctus, vrillettes) et termites. Son action fongicide est radicale sur tous les champignons de pourriture.

Sa formule émulsion active, agit en profondeur sur toutes les essences de bois résineux ou feuillus en préventif ou curatif : sapin, pin, chêne. Sans odeur gênante pour un confort d'application inégalé. Incolore, il est compatible avec tous types de finitions : lasures, vernis, peintures...

TP8-Protection contre les insectes à larves xylophages et les termites.

TP8-Protection contre la pourriture cubique et fibreuse.

CARACTÉRISTIQUES

Prêt à l'emploi / Viscosité : liquide
Odeur : sans odeur gênante à l'application,
et après séchage
Aspect : produit liquide incolore

Composition :
Cyperméthrine (CAS : 52315-07-8) : 0.17% (m/m)
Propiconazole (CAS : 60207-90-1) : 0.13% (m/m)
Tebuconazole (CAS : 107534-96-3) : 0.14% (m/m)
Emulsion d'huile dans eau (EW), prête à l'emploi.

PRECAUTIONS D'EMPLOI



ATTENTION

ATTENTION
EUH208 : Contient du propiconazole et du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone (MIT). Peut produire une réaction allergique. EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P501 : Éliminer le contenu/réceptif dans une déchetterie (contacter la collectivité locale). **ATTENTION** : Risque d'autocombustion. Mouiller à l'eau les textiles et outils souillés par le produit et les éliminer dans un récipient hermétiquement fermé. **CRAINT LE GEL**. Contient du BIT. Utilisateurs professionnels et non professionnels- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées. TP8-Produit de protection du bois massif : Traitement préventif des bois de classes d'usage 1, 2 et 3. Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire. Application superficielle / pinceau / pulvérisation. Taux d'application dans la zone analytique : 200 g de produit par m² de bois. Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et fibreuse). Insectes à larves xylophages - Capricorne des maisons (Hylotrupes bajulus) - Petite vrillette (Anobium punctatum) - Lyctus brun (Lyctus brunneus) - Termites (Reticulitermes spp. et Heterotermes spp.). Ces insectes et Termites sont couverts aussi par le traitement curatif du bois en service (à l'exclusion du bois en contact permanent avec le sol ou immergé). Application superficielle / pinceau / pulvérisation : Taux d'application dans la zone analytique pour le traitement curatif : 300 g de produit par m² de bois. Application par injection : Taux d'application dans la zone analytique : 150 g de produit par m² de bois. Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle. Activités fongicides et insecticides préventives : effet immédiat. Efficacité insecticide curative : action rapide sur Hylotrupes bajulus et différée sur Anobium punctatum. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison. En cas d'inhalation d'aérosol : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112. En cas de trouble de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison. Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente. Porter des gants résistants aux produits chimiques (nitrile) et une combinaison de catégorie III de type 6 pour les utilisateurs professionnels lors de la phase d'application du produit par pulvérisation. Les traitements curatifs par application au pinceau ou par pulvérisation, associé à un traitement par injection, doivent uniquement être appliqués à des bois inaccessibles aux enfants (type bois de construction, bois de charpente). Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par pinceau, rouleau, injection et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre. Ne pas traiter le bois quand le produit est susceptible d'atteindre un point d'eau ou un cours d'eau. N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité. Pour le traitement du bois en extérieur, le produit ne doit pas être appliqué sous la pluie ou quand un épisode de pluie est prévu moins de 24h après le traitement. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol) dans un circuit de collecte approprié. Durée de stockage : 3 ans à température ambiante. Date limite d'utilisation : voir étiquette. Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement. Toutes les espèces de chauves-souris et martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit. La formule de ce produit est déposée aux Centres Antipoison et de Toxicovigilance. La fiche de données de sécurité est disponible sur www.quickfds.com.